



Sensibilisation à l'Autisme et au Handicap psychique



NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

La catégorie prévue à l'article L6313-1 (type d'action) est la suivante :
L6313-3 - Actions d'adaptation et de développement de compétences.



OBJECTIFS

- Donner des clés de compréhension permettant de mieux appréhender l'accompagnement et le tutorat de personnes autistes et en situation de handicap psychique en entreprise.
- Les conséquences des situations de handicap pour la personne.



PUBLICS CONCERNÉS

- RH, Responsable Mission Handicap,
- Référent, Tuteur en entreprise.



PRÉREQUIS

Aucun.



ORGANISATION

- Nombre de participants : Jusqu'à 10 personnes maximum.
- Lieu : Intra ou Inter entreprises
- Tarifs : Sur devis
- Durée : 7 heures
- Date : En lien avec l'organisation des services.



CONTENU DE LA FORMATION

Le Handicap Psychique

- Qu'est ce qu'un trouble psychique ?
- Le trouble bipolaire,
- La schizophrénie,
- Les troubles associés,
- Les approches thérapeutiques,
- Le trouble psychique au quotidien.

L'Autisme

- Définition,
- Données épidémiologiques et fonctionnement des personnes avec autisme (*Théorie de l'esprit, cohérence centrale, sensorialité...*),
- Environnement de travail et interactions sociales.

Intervention sur le mode de pensée autistique basée sur l'expérience et les témoignages.

- Compréhension du fonctionnement d'une personne autiste,
- Comment se vivent les spécificités autistiques (les « troubles ») des interactions sociales et de la communication, le fonctionnement cognitif particulier des personnes autistes ainsi que leurs particularités senso-



SUIVI DE FORMATION

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action de formation sont les feuilles de présence émargées par le stagiaire et le formateur.



PÉDAGOGIE

- Méthode participative, support documentaire, diaporama.
- Mises en situation et questionnements oraux.
- Animation ludique avec des quiz interactifs.



MODE D'ÉVALUATION

Évaluation individuelle et permanente du transfert des connaissances acquises avec différentes mises en situation, des questionnements écrits et oraux, des quizz et des jeux interactifs.



MODALITÉS ET DELAI D'ACCÈS

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié. Pour chaque demande de formation, notre service réalise, dans la mesure du possible, un entretien téléphonique afin d'établir une formation personnalisée qui prend en compte les attentes, les préférences et les contraintes du prospect. Lors de cet entretien, les modalités de déroulement et de sanction de la formation, le ou les objectifs, les connaissances et les compétences acquises, les sources de financement, etc..., sont précisés.

Une proposition commerciale (hors subrogation OPCO) est transmise ainsi qu'un programme adapté.

A réception du devis signé, l'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges avec notre service formation et le commanditaire.

Le délai d'accès aux formations, tient compte de ces différentes formalités afin d'être accessible dans un temps minimum d'un mois avant le début de l'action.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre organisme est labélisé H+, démarche qualitative d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap en Auvergne Rhône-Alpes.

Tous nos formateurs sont sensibilisés aux différentes situations de handicap.

Nous veillons au respect des conditions d'accueil des publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation.

Dans le cas où cela s'avérerait impossible, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés.



CONTACT

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact par mail auprès de Mme Karine MEYER - karine.meyer@handigital-formation.com

Mise à jour le 18/06/2021